



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : comptabilité nationale

Évaluation de la mise en oeuvre du système de comptabilité nationale de 1993

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente et unième session¹. La section I fournit des renseignements généraux concernant la proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (GTICN) relative à une évaluation meilleure et plus complète de l'application du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993). La section II décrit les incidences de l'introduction du nouveau questionnaire sur la comptabilité nationale sur l'évaluation de la portée des comptes à partir de la base de données de l'ONU. La section III présente les résultats d'une première évaluation des « comptes minimaux » en tant que moyen de mesurer le degré d'application du SCN de 1993 par un pays. En outre, la mesure des comptes minimaux est comparée à l'évaluation par étape employée précédemment. La section IV énumère les questions à débattre.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24), chap. II.A.*

* E/CN.3/2001/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Renseignements généraux.....	1-3	3
II. Évaluation de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) sur la base du nouveau questionnaire sur la comptabilité nationale et de la nouvelle base de données de l'ONU.....	4-6	3
A. Introduction du nouveau questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale en 1999.....	4	3
B. Incidences globales de l'emploi du nouveau questionnaire.....	5	4
C. Limitations actuelles.....	6	4
III. Première application et évaluation des « comptes minimaux ».....	7-11	4
IV. Questions à débattre.....	12	6
Annexe		
Notes techniques.....		7

I. Renseignements généraux

1. À sa dernière session, la Commission de statistique a reconnu que l'évaluation en six étapes fournissait des informations utiles relatives à la mise en oeuvre du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993)¹; cependant, elle n'évaluait qu'une dimension de cette mise en oeuvre, c'est-à-dire le nombre de comptes compilés². D'autres aspects importants de la mise en oeuvre tels que l'actualité, la fiabilité, la conformité conceptuelle, etc., devaient également être pris en considération lors de l'évaluation. La Commission s'est également demandé si les six étapes étaient appropriées pour tous les pays, puisqu'une série plus réduite de tableaux pourrait être considérée comme une mise en oeuvre intégrale du SCN pour les pays ayant des économies moins complexes.

2. Pour ces raisons, la Commission a demandé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (GTICN) de déterminer s'il serait possible d'incorporer des aspects conceptuels et qualitatifs dans l'évaluation, et si une série de comptes essentiels devraient être définis en tant que repère avant qu'un pays ne puisse revendiquer l'application intégrale du SCN de 1993. Les conclusions du GTICN et ses propositions relatives à une évaluation meilleure et plus complète de la mise en oeuvre du SCN de 1993 sont décrites en détail dans le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale, qui figure au document E/CN.3/2001/7, annexe.

3. L'objet du présent document consiste tout d'abord à expliquer les incidences globales et les limitations actuelles de l'évaluation de la mise en oeuvre du SCN de 1993 moyennant la nouvelle base de données de comptabilité nationale de l'ONU, qui repose sur le nouveau questionnaire de comptabilité nationale de l'ONU. On présente ensuite les résultats d'une première évaluation du nombre d'États Membres ayant mis en oeuvre les « comptes minimaux » afin de permettre l'évaluation du nouveau « questionnaire relatif à la portée des comptes » proposé par le GTICN (voir tableau 1 de l'annexe au document E/CN.3/2001/7).

II. Évaluation de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) sur la base du nouveau questionnaire de comptabilité nationale et de la nouvelle base de données de l'ONU

A. Introduction du nouveau questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale en 1999

4. Conformément à la décision prise par la Commission de statistique, le nouveau questionnaire annuel de l'ONU sur la comptabilité nationale basé sur le SCN de 1993 (QCN) a été utilisé pour la première fois en octobre 1999. Pour créer une nouvelle base de données fondée sur le nouveau questionnaire, la Division de statistique de l'ONU a procédé à une conversion unique des données du SCN de 1968³ au format du SCN de 1993 pour tous les pays figurant dans la base de données de comptabilité nationale de la Division de statistique. Il faut noter que le nouveau QCN ne couvre pas la totalité des comptes et tableaux qui constituent le SCN de 1993, car il a essentiellement pour objet de rassembler les données nécessaires à l'analyse mondiale et régionale plutôt que celles utilisées pour l'analyse nationale. De même, il est à certains égards moins complet que le questionnaire précédent basé sur le SCN de 1968. Ainsi ne comprend-il pas, par exemple, des tableaux pour d'autres changements dans les comptes d'actifs ou les comptes de patrimoine pour l'économie totale et les secteurs institutionnels; les données demandées pour les stocks d'actifs fixes sont très limitées; les tableaux demandés ventilés par type d'activité économique sont moins détaillés, montrant surtout la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)⁴ à un chiffre plutôt que la CITI à deux chiffres, etc. Il faut signaler aussi que les données rassemblées par le nouveau QCN sont présentées conformément au SCN de 1993, mais les concepts conformément auxquels les pays compilent leurs données pourraient être ceux du SCN de 1968 voire de 1953⁵. Pour évaluer l'état de conformité conceptuelle des pays avec le SCN de 1993, comme le signale le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2001/7, annexe), la

Division de statistique a ajouté au QCN annuel envoyé aux pays en octobre 2000 un tableau conceptuel comprenant un nouveau questionnaire concernant la conformité avec les concepts du SCN de 1993.

B. Incidences globales de l'emploi du nouveau questionnaire

5. Les considérations exposées ci-devant ont les incidences globales suivantes lorsqu'il s'agit d'évaluer la mise en oeuvre du SCN par les États Membres sur la base du nouveau questionnaire sur la comptabilité nationale et de la nouvelle base de données :

a) En ce qui concerne les six étapes, la mise en oeuvre de seulement cinq des six étapes peut être mesurée, puisque le nouveau QCN ne comprend pas de tableaux pour les autres changements dans les comptes d'actifs et pour les bilans qui constituent l'étape 6;

b) La nouvelle évaluation de trois séries de comptes (minimaux, recommandés et souhaitables) incorporée dans le nouveau questionnaires sur « la portée des comptes » ne peut être menée à bien que pour les comptes minimaux et les comptes recommandés (à l'exception du tableau ressources et emplois, qui ne figure pas dans le nouveau QCN). La mise en oeuvre des comptes souhaitables ne peut pas être évaluée, puisque tous les comptes et tableaux du SCN de 1993 ne font pas partie du nouveau QCN;

c) Il sera possible d'évaluer la conformité avec les concepts du SCN de 1993 grâce à l'analyse des réponses au tableau conceptuel ajouté cette année au QCN;

d) L'évaluation de mise en oeuvre de la comptabilité nationale est distincte de celle du respect conceptuel du SCN de 1993. Les paragraphes 5 a) et 5 b) reflètent la portée des comptes compilés indépendamment de la question de savoir si les pays ont mis en oeuvre le SCN de 1993 ou non.

C. Limitations actuelles

6. La nouvelle base de données de comptabilité nationale de l'ONU est en cours d'élaboration puisque les pays viennent en général, seulement de commencer à se familiariser avec le nouveau QCN; par conséquent, beaucoup d'entre eux compilent et présentent les données seulement pour certains tableaux. Plusieurs pays ont décidé de façon délibérée de mettre en oeuvre le SCN de 1993 par étapes. En particulier, les pays membres de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont convenu d'une mise en oeuvre échelonnée des tableaux du questionnaire ESA de 95/SCN de 93 en fixant une période de cinq ans (1999 à 2003) pour transmettre progressivement tous les tableaux (ESA de 95 est la version de l'Union européenne du SCN de 1993). Par conséquent, toute évaluation reposant sur la nouvelle base de données de comptabilité nationale durant cette période de transition va probablement sous-estimer le degré de mise en oeuvre du SCN de 1993 par les États Membres. Pour la période actuelle et les prochaines années, l'évaluation pratique des trois séries de comptes sera limitée aux comptes minimaux et l'évaluation par étapes sera limitée à l'étape 2.

III. Première application et évaluation des « comptes minimaux »

7. Compte tenu de ce qui précède, et pour donner une indication préliminaire à la Commission de statistique quant au nombre des pays qui ont mis en oeuvre les comptes minimaux et leur répartition entre les différentes régions du monde, un tableau d'évaluation récapitulatif est présenté ci-après. On a mené à bien cette analyse en se fondant sur l'ancienne base de données du SCN de 1968 et en retenant les années de 1993 à 1998, afin de permettre une comparaison avec l'évaluation par étapes présentée à la Commission en 2000 dans un rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2000/3).

Tableau récapitulatif sur la disponibilité des tableaux des « comptes minimaux » et des étapes 1re et 2, 1993-1998

	Tableaux des comptes minimaux										Étapes		
	Total	1.1	1.2	2.1	2.2	2.3	4.1/1.3	4.2	Six tableaux ou plus	Sept tableaux	Total	1 ou plus	2 ou plus
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre de pays													
Monde	189	122	94	120	114	43	74	56	44	24	189	122	84
Afrique	53	22	14	20	20	2	7	7	4	1	53	21	11
Amérique du Nord	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Caraïbes, Amérique latine	33	24	19	23	25	6	12	8	4	3	33	25	15
Asie occidentale	15	13	9	14	12	5	8	6	5	2	15	13	8
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	18	14	18	19	6	12	6	7	3	23	18	13
Europe occidentale	22	18	18	18	14	15	18	14	14	11	22	18	18
Europe orientale	12	10	7	11	8	4	3	3	1	–	12	10	4
Ancienne URSS ^a	15	12	9	12	11	1	9	7	5	–	15	12	10
Océanie	14	3	2	2	3	2	3	3	2	2	14	3	3

^a Union des Républiques socialistes soviétiques.

8. Les comptes minimaux correspondent aux sept tableaux du nouveau QCN figurant dans le tableau récapitulatif (pour le détail des tableaux des comptes minimaux voir le tableau 1 de l'annexe au document E/CN.3/2001/7). L'analyse montre que certains tableaux ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays. Par exemple, seulement 43 sur 189 pays (23 %) (col. 6) ont des données pour le tableau 2.3 et seulement 56 pays (30 %) (col. 8) ont des données pour le tableau 4.2. Seulement 24 pays (13 %) (col. 10) ont tous les tableaux des comptes minimaux.

9. Les comptes minimaux, qui doivent être compilés annuellement, regroupent tous les comptes recommandés pour les étapes 1re et 2 plus le tableau 2.3, qui contient les éléments de valeur ajoutée et d'emplois par branche d'activité économique. Par conséquent, le nombre de pays présentant les tableaux correspondant aux comptes minimaux devrait être semblable au nombre de pays ayant atteint l'étape 2 ou supérieure. Un total de 84 pays (44 %) (col. 13) ont atteint l'étape 2 ou supérieure, or seulement 24 pays (13 %) (col. 10) présentent tous les sept tableaux des comptes minimaux. Il est manifeste qu'il est plus difficile de compiler tous les sept tableaux des comptes minimaux que d'atteindre l'étape 2. Même s'il fallait seulement six

tableaux pour respecter les comptes minimaux, seulement 44 pays seraient qualifiés (23 %) (col. 9).

10. Les pays qui compilent les comptes minimaux sont beaucoup moins nombreux que ceux qui ont atteint l'étape 2, alors que les deux critères sont essentiellement les mêmes. Une raison tient au fait que les comptes minimaux comprennent le tableau 2.3. Une autre raison qui explique la différence concerne la manière dont les étapes sont calculées. Pour qu'un pays parvienne à l'étape 2, il n'est pas nécessaire qu'il présente des données aux prix courants et à prix constant pour le produit national brut (PNB) par type de dépense et par type d'activité économique. En outre, le critère employé pour déterminer les étapes est souple en ce qui concerne le choix du tableau où figurent les données relatives aux opérations avec l'extérieur⁶.

11. Les détails techniques de cette analyse sont présentés à l'annexe. Il faut noter qu'on a examiné pour la première fois les comptes minimaux pour tester le concept et la manière de le mesurer. Cette analyse vise à fournir à la Commission de statistique des informations utiles à cet égard.

IV. Questions à débattre

12. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur la question suivante : comme la base de données mondiale de la comptabilité nationale de la Division de statistique de l'ONU permet d'évaluer seulement les comptes minimaux et comme l'évaluation des comptes recommandés ne pourra être menée à bien qu'après 2003, la Commission peut-elle accepter que, pour le moment, seuls les comptes minimaux soient évalués, et que les comptes minimaux et les comptes recommandés soient évalués seulement après 2003?

Notes

¹ Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4* (E/2000/24); chap. II, sect. A, par. 4.

³ *Système de comptabilité nationale, Études méthodologiques, No 2, Rev.3* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.XVII.3).

⁴ *Études statistiques, No 4, Rev.3* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.2).

⁵ *Système de comptabilité nationale et tableaux, Études méthodologiques, No 2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.52.XVII.4).

⁶ Pour le détail en ce qui concerne la mesure des six étapes, voir le document de base intitulé « Évaluation par étapes des États Membres », présenté à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session au titre du point 9 intitulé « Comptabilité nationale ».

Annexe

Notes techniques

1. L'évaluation des étapes et des « comptes minimaux » repose sur la disponibilité d'un certain nombre de tableaux dans le nouveau questionnaire annuel sur la comptabilité nationale de l'ONU. Conformément à la méthode employée pour produire les résultats figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour chaque tableau une série d'éléments cruciaux ou les plus importants a été déterminée et au moins 50 % de ces valeurs devaient être fournies pour que le tableau soit considéré comme disponible. Comme pour les évaluations précédentes par étapes, on a estimé qu'un pays avait établi un tableau spécifique s'il avait communiqué les données pour ce tableau au moins une fois pendant une période prédéterminée (1993-1998). La comparaison des résultats pour les étapes 1re et 2 dans le tableau récapitulatif avec les résultats de l'évaluation par étapes de l'année dernière (voir E/CN.3/2000/3) ne fait apparaître que de légères différences.

2. Pour l'examen des comptes minimaux, le tableau 4.1 (économie totale) a été remplacé par le tableau 1.3 (relation entre produits, revenus, épargne et capacités/besoins de financement). (Bien que les deux tableaux contiennent en partie la même information, le tableau 1.3 est plus largement disponible.) La disponibilité du tableau 2.3 (valeur ajoutée par branche d'activité) a été déterminée en examinant les données pour l'économie totale et deux branches d'activité (agriculture et industrie manufacturière).